



# HYGIENE & SECURITE



**En 2005, on a dénombré en France 699 217 accidents avec arrêt du travail, dont 51 938 accidents ayant entraîné une incapacité permanente et 474 décès. La durée moyenne d'une incapacité temporaire est de 47.6 jours. Ces accidents sont à l'origine de 33.2 millions de journées de travail perdues par incapacité temporaire.**

## Vos enjeux

- Faire de l'hygiène et sécurité un enjeu majeur pour votre équipe de management
- Sensibiliser vos managers à leurs responsabilités en matière d'hygiène et sécurité
- S'assurer que l'information en matière d'hygiène et sécurité est accessible à tous
- Réaliser l'évaluation des risques pour toutes les activités de votre entreprise
- Mettre en place un plan d'actions qui traduit vos engagements à long terme en matière d'hygiène et sécurité
- S'assurer de l'efficacité et de la mise à jour des mesures en place pour maîtriser les risques identifiés
- Réaliser des audits afin de s'assurer du maintien du niveau de sécurité
- Analyser tous vos accidents de travail pour mettre en place des mesures correctrices adaptées

## Notre offre de services

- Evaluation des risques professionnels au sein de votre établissement au travers de visites de risques
- Information et sensibilisation sur les exigences réglementaires en matière d'hygiène et sécurité
- Aide à la mise en place d'une démarche prévention au sein de votre entreprise
- Assistance à l'élaboration de documents et d'outils sécurité (fiches de postes, documents d'audit...)

- Favoriser la communication en hygiène et sécurité
- Assistance à la gestion des risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures

## Quelques conseils pour minimiser vos risques

- S'assurer que le management s'implique quotidiennement dans la gestion de la sécurité et qu'il respecte les règles fixées
- Impliquer tous vos employés dans les décisions concernant l'hygiène et sécurité
- Formez vos employés à la sécurité au poste de travail
- S'assurer que les procédures mises en places sont simples, compréhensibles et facilement applicables par les employés
- Analysez tous les incidents et accidents de travail, même mineurs, afin d'éviter qu'ils ne reproduisent par la mise en place de mesures correctives adaptées
- Maintenez vos espaces et postes de travail propres, bien rangés
- Effectuez des audits sécurité réguliers

## Pour toute information complémentaire

prevention-france@chubb.com

## EXEMPLE DE SINISTRE

Une entreprise extérieure réalise des travaux par point chaud au sein d'un site de production alimentaire en cours de rénovation. En raison de ces travaux, le système de détection incendie avait été déconnecté et le nombre d'issues de secours réduit de 5 à 3. Lors de la pause déjeuner, un feu résultant d'un travail par point chaud se déclare. L'alerte n'est donnée par des voisins que lorsque les flammes sont visibles de l'extérieur. Les 15 000 m<sup>2</sup> du bâtiment sont détruits en moins de 2 heures. Cet incendie a fait 8 blessés légers et a causé la mort de 3 personnes (l'intervenant extérieur, retrouvé dans le couloir où il effectuait des opérations de soudure, et 2 employés morts asphyxiés).

Une visite de risque sur site avant le début des travaux par notre ingénieur spécialisé en hygiène et sécurité aurait permis de recommander diverses mesures qui auraient pu prévenir un tel sinistre :

- Ne pas débrancher la détection incendie même en cas de travaux par points chauds
- Sensibiliser, informer et former les employés (y compris les intervenants extérieurs) à la sécurité et aux exercices d'évacuation
- Utiliser le permis de feu et le plan de prévention lorsque c'est nécessaire
- Assurer des liens de communication avec les services de secours



Chubb Insurance Company of Europe S.E.  
6, boulevard Haussmann - 75009 Paris  
www.chubb.com/fr

**Loss Control**  
SERVICES

Cette fiche ne contient aucune information sur les polices d'assurances souscrites par Chubb Insurance Company of Europe SE dont vous pourrez trouver le descriptif dans les brochures marketing prévues à cet effet. Chubb Insurance Company of Europe ne garantit en aucune manière l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilité de l'information présentée et n'assume aucune responsabilité pour les effets, quels qu'ils soient, pouvant découler de l'utilisation de tous renseignements, documents ou de toutes procédures mentionnés dans le présent document. Les informations contenues dans cette fiche technique ne sont données qu'à titre purement informatif et ne constituent en aucun cas une consultation juridique que seul un professionnel du droit est habilité à fournir.

Au regard de la publicité, «Chubb» fait référence aux sociétés d'assurance membres du groupe Chubb dont vous trouverez la liste complète sur le site www.chubb.com. Chubb Insurance Company of Europe SE est une compagnie européenne enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles à l'adresse 106 Fenchurch Street, London EC3M 5NB, Royaume-Uni. Chubb est autorisée et réglementée par la FSA (Financial Services Authority). Capital social : 3.000.000 GBP.